

C.R.I.C. N° 190 (2021-2022)

4e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission des affaires générales et des relations internationales

Lundi 30 mai 2022

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Interpellations et questions orales</i>	1
<i>Question orale de Mme Ryckmans à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'appel de la Plateforme pour un commerce juste et durable à la suspension des négociations sur l'e-commerce à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	1
<i>Question orale de Mme Ryckmans à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les suites indispensables à l'assassinat de la journaliste Shireen Abu Akleh »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	2
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	3
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites</i>	3
<i>Interpellations et questions orales retirées</i>	3
<i>Liste des intervenants</i>	5
<i>Abréviations courantes</i>	6

Présidence de M. Gardier, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 15 heures 39 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Nous accueillons avec plaisir M. le Ministre Collignon, qui remplace M. le Ministre-Président Di Rupo.

Examen de l'arriéré

M. le Président. – La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « L'APPEL DE LA PLATEFORME POUR UN COMMERCE JUSTE ET DURABLE À LA SUSPENSION DES NÉGOCIATIONS SUR L'E-COMMERCE À L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'appel de la Plateforme pour un commerce juste et durable à la suspension des négociations sur l'e-commerce à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je voulais vous interroger sur les négociations en cours à l'OMC depuis 2007 à propos de l'e-commerce et qui se sont poursuivies. Une nouvelle réunion est prévue dans une petite dizaine de jours, la semaine du 13 juin prochain. La Plateforme pour un commerce juste et durable, la PCJD, est inquiète quant à ces négociations. Elle nous a interpellés par courrier le 9 mai dernier en

rappelant l'opposition de centaines d'organisations syndicales et sociales à ce qui pourrait en sortir et qui consacrerait les droits des grandes entreprises du numérique, sans garantir les droits des travailleurs ni prendre en compte les enjeux fiscaux et environnementaux.

Une question centrale du mandat de la Commission pour les négociations était la protection des données privées, une autre était la garantie d'un service universel en matière de télécommunications. À cela s'ajoute l'enjeu social des droits des travailleurs de l'e-commerce, l'enjeu fiscal de juste imposition de ces géants du numérique et l'enjeu environnemental avec la mise en place souhaitée d'une taxe carbone aux frontières. La PCJD appelle dès lors à la suspension des négociations sur l'e-commerce tant que le cadre légal européen n'est pas fixé, tant que celui de l'OIT n'est pas organisé et tant que les conventions fiscales OCDE ne sont pas finalisées. J'aurais aimé savoir si M. le Ministre-Président avait bien reçu cette interpellation de la Plateforme pour un commerce juste et durable. Dans l'affirmative, qu'a-t-il répondu ? Les a-t-il rencontrés ?

Le Gouvernement a-t-il pris position vis-à-vis de cette demande de suspension des négociations ? Si tel n'est pas le cas, comment l'expliquer ?

Comment analysez-vous l'évolution des négociations ? Nous le savons, WBI a un statut d'observateur auprès de l'OMC et suit autant que faire se peut les négociations à Genève. Quelles sont dès lors les positions tenues par le Gouvernement wallon à travers WBI, au sein du Comité de politique commerciale de la DGE ?

Les balises de la DPR ne sont-elles pas enfreintes par l'évolution de ces discussions ?

Comment entendez-vous défendre les acteurs économiques et sociaux wallons, avec le tissu particulier qu'ils représentent, confrontés à un e-commerce débridé ? Pouvez-vous faire le point sur les positions tenues par la Belgique, via l'Europe, à l'OMC ? Quelles sont les positions intraeuropéennes sur ce dossier ? Pourquoi le Gouvernement n'est-il pas plus actif pour avancer sur les garanties pour les droits des travailleurs des plateformes que vous entendez défendre ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je vais vous indiquer ce que M. le Ministre-Président m’a chargé de répondre. Comme vous, il déplore le manque de transparence flagrant qui entoure les négociations sur l’e-commerce à l’OMC. Nous avons déjà dénoncé cette pratique pour d’autres négociations, mais celles-ci sont particulièrement opaques.

Ces négociations plurilatérales sont menées entre un petit nombre d’États membres de l’OMC. Ces États membres utiliseraient cette stratégie pour faire avancer des dossiers entre eux, en marge des négociations formelles de l’OMC. Ils tenteraient ainsi de dépasser le blocage de négociations au niveau multilatéral, mais le résultat le plus prégnant est qu’il est donc extrêmement compliqué de savoir où en sont réellement les négociations entre ces États.

En ce qui concerne la Wallonie, sa position sur l’e-commerce est claire : la Wallonie soutient un e-commerce réglementé et la protection des données personnelles est également un problème crucial. La Wallonie reste également extrêmement vigilante à l’articulation des travaux qui ont lieu sur le même sujet au niveau européen. En effet, il faut tout faire pour éviter que la mise en place d’un cadre plurilatéral ou multilatéral nous autolimite en tant qu’Européens dans notre volonté d’encadrer le secteur de l’e-commerce au niveau européen.

Ce dossier sera abordé pour la première fois en réunion de coordination formelle DGE cette semaine. L’objectif de cette coordination DGE formelle est, je cite : « de mettre ce dossier sur les radars des participants et de les informer de l’état des lieux et de s’accorder sur un certain nombre d’éléments de position belge qui pourront être mis en avant lors des discussions ». Elle sera l’occasion pour le Gouvernement wallon de rappeler les balises que je viens de vous développer.

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour cette réponse du ministre-président. C’est très clair, il met le doigt sur l’opacité des négociations qui se passent à l’OMC. L’importance dès lors que ce dossier soit abordé en réunion de préparation « Affaires extérieures » de la DGE est particulièrement forte au moment où les grands géants du numérique et de l’e-commerce tentent de faire du lobbying pour étendre encore leur emprise, alors que nous avons à la fois dans la DPR et dans les objectifs propres à la Wallonie l’objectif de protéger tant les travailleurs que le tissu de nos entreprises qui ne sont pas de grandes entreprises et qui sont, on le sait, un réseau de PME qu’il convient de protéger.

L’e-commerce peut effectivement être un outil, mais il doit être, comme vous l’avez rappelé, particulièrement

régulé pour tous les objets et enjeux identifiés dans ma question.

J’aimerais que ce Parlement ou vous-même puissiez avoir des rencontres avec la Plateforme pour un commerce juste et durable. Je demanderai que nous puissions ici ou en CCQE entendre les représentants, puisque nous avons cet enjeu qui est devant nous et qui est particulièrement crucial pour la Wallonie.

QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES SUITES INDISPENSABLES À L’ASSASSINAT DE LA JOURNALISTE SHIREEN ABU AKLEH »

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les suites indispensables à l’assassinat de la journaliste Shireen Abu Akleh ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le 10 mai, Shireen Abu Akleh, journaliste palestinienne très réputée dans le monde arabe a été tuée par l’armée israélienne alors qu’elle réalisait un reportage dans la ville de Jénine – elle était pourtant bien munie de son gilet « Press ». Les experts en droits de l’homme des Nations unies et de la communauté internationale ont déclaré que cet assassinat pourrait constituer un crime de guerre et qu’il devrait faire l’objet d’une enquête internationale indépendante et transparente.

Lors de son enterrement à Jérusalem, on a découvert des images choquantes montrant les forces de l’ordre israéliennes frappant les porteurs de son cercueil. Ces faits démontrent une nouvelle fois que la violence de l’occupation et la politique d’apartheid pratiquée à l’encontre des Palestiniens n’ont plus de limites. Ils s’inscrivent, en outre, dans un contexte d’accélération de la violence – encore ces derniers jours et ce week-end, des provocations ont eu lieu sur l’esplanade des Mosquées. Les évêques de la Terre sainte ont dénoncé l’invasion de la police israélienne lors de ses funérailles, l’accusant d’avoir manqué de respect à l’Église. Le Conseil de sécurité de l’ONU a adopté à l’unanimité – fait assez rare que pour être souligné – une déclaration réclamant une enquête transparente et impartiale. L’Union européenne a, de son côté, condamné la répression lors des funérailles.

L’Union européenne, comme la Belgique, doit pouvoir prendre une position ferme et s’affirmer en opposition aux pratiques d’oppression institutionnalisée de discrimination raciale systématique et d’un système construit sur la pratique régulière d’actes inhumains dans l’intention de maintenir la domination d’un groupe

ethnique national racial sur un autre, c'est ce qui a cours en Israël.

Vous avez dit, en plénière, avoir plaidé pour une enquête internationale indépendante pour élucider la mort de Mme Abu Akleh et pouvoir dès lors envisager des sanctions. Cependant, une telle enquête est-elle même possible ? C'est mal parti, car on voit déjà que la délégation parlementaire européenne s'est vu refuser le droit d'entrée en Palestine. Les accès ont été refusés en raison, « d'informations reçues par les autorités israéliennes compétentes », comme l'a indiqué la lettre de ministère des Affaires étrangères. Cette délégation devait justement se rendre dans les territoires palestiniens pour y observer la situation à la suite de l'assassinat de la journaliste d'Al Jazeera.

Combien de violations de droits humains et du droit international seront-elles nécessaires avant l'adoption de sanctions ? Le régime d'apartheid mis en place n'est-il déjà pas suffisant pour les appliquer ? Il faut agir immédiatement et mettre en place des mesures contre l'apartheid et contre les violations des droits humains.

Je clôture avec ma dernière question. Avez-vous, Monsieur le Ministre-Président – par votre voix, Monsieur le Ministre –, sollicité une réunion de la Conférence interministérielle pour évoquer le suivi de cet enjeu de la sanction et de l'indifférenciation ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, le ministre-président indique qu'il a déjà été interrogé lors de la séance plénière de la semaine passée, comme vous l'avez évoqué. Il partage votre préoccupation.

Les images qui ont été diffusées lors de l'enterrement de cette éminente journaliste palestinienne ont évidemment frappé les esprits. Alors que les conditions de son décès ne sont pas élucidées, le comportement des policiers palestiniens pendant l'enterrement était évidemment particulièrement abject.

Le ministre-président rappelle la position constante de la Wallonie : deux États côte à côte, qui vivent dans l'indépendance, dans la prospérité et l'amitié.

Il déplore le fait que l'on en soit loin aujourd'hui et met en exergue la responsabilité lourde des gouvernements Netanyahu dans cette situation.

En ce qui concerne la question de régime d'apartheid, le ministre-président rappelle qu'il a adressé un courrier à la ministre des Affaires étrangères sur la question.

En ce qui concerne la question des sanctions, le ministre-président rappelle également qu'elles doivent être appréhendées dans un cadre européen. La Belgique a un rôle de premier plan à jouer au sein de l'Union européenne. Elle doit travailler, avec d'autres États membres, à ce que l'UE apporte une réponse coordonnée sur la question du conflit israélo-palestinien.

Enfin, la CIPE n'a pas abordé la question.

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Je ne sais pas jusque quand l'on devra attendre pour que la CIPE se saisisse de cet enjeu. Cela fait un an que des résolutions ont été votées un peu partout dans les parlements concernant la situation en Palestine, à la fois pour que l'on reconnaisse l'État de Palestine, mais aussi pour que l'on arrête avec l'envoi des produits des colonies.

On est dans une situation qui empire presque tous les jours et l'on se demande quand la Belgique aura la volonté d'agir, quand on aura une réunion de la CIPE qui se penchera sur cet enjeu. Il s'agirait que les Affaires étrangères nous disent de manière plus claire comment ils agissent en la matière.

Cette situation n'a que trop duré et empire tous les jours sur le terrain. On a à présent atteint des sommets dans les difficultés et dans l'horreur de la répression et la domination. Nous devons agir. J'entends que le ministre-président a bien été interpellé sur la question. J'attends qu'il agisse et qu'il ait une réponse, par exemple, du ministère des Affaires étrangères.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – La question orale de Mme Galant à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les délais liés aux chantiers financés par des fonds FEDER » est transformée en question écrite.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales ou interpellation de :

- M. Liradelfo, sur « les conditions d'accès au Fonds des calamités » ;
- M. Mugemangango, sur « l'augmentation des primes des assurances dans la négociation du secteur avec le Gouvernement wallon » ;
- M. Liradelfo, sur « l'inégalité de soutien de la Région wallonne aux communes dans les travaux

de reconstruction suite aux inondations de juillet 2021 » ;

- M. Liradelfo, sur « l'inégalité de soutien de la Région wallonne aux communes dans les travaux de reconstruction » ;
- M. Liradelfo, sur « l'inégalité de soutien de la Région wallonne aux communes dans les travaux de reconstruction » à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 15 heures 52 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

M. Charles Gardier, Président

Mme Hélène Ryckmans, Ecolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

CCQE	Commission chargée de questions européennes
CIPE	Conférence interministérielle de politique étrangère
DGE	Direction générale Coordination et Affaires européennes
DPR	Déclaration de politique régionale
FEDER	Fonds européen de développement régional
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONU	Organisation des Nations unies
PCJD	Plateforme pour un commerce juste et durable
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
UE	Union européenne
WBI	Wallonie-Bruxelles International